

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 17 septembre 2026

N°60/2026

Objet : Approbation du Procès-Verbal du 30 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept septembre à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15; qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, CAILLET Sylvain, BRUNET Elodie, RODRIGUEZ Audrey, CAZABAT Jérôme, BENANIBA Sonia, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, PAVEL Vlad.

Absents excusés : DUPLAN Adrien, LACROZE Stéphane.

Procuration de vote : DUPLAN Adrien à SABATHIER Bernadette

A été nommé secrétaire : Monsieur Benjamin BLUTHE-RAMONE

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé à la suite de la séance du Conseil Municipal du 30 juillet 2026.

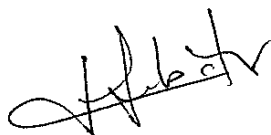
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- Décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juillet 2026

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire

Benjamin BLUTHE-RAMONE, Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 01/10/2026
et publication le 01/10/2026

